

Billard le chevalier épisode 11

Nouvelles confirmées

Publié par : saulot

Publié le : 24-05-2017 09:09:48

Gertrude malgré la torture refusa d'avouer qu'elle était une sorcière, sa haine envers Billard la poussait à tenir. Le ressentiment peut comme l'amour doté d'une résolution impressionnante. Le procès de sorcellerie était présidé par l'archevêque Durand en personne. Gertrude ne s'intéressait pas à la magie noire, et ses connaissances en matière de magie, étaient dérisoires. Ces faits ne dérangent pas ses tourmenteurs, en Francie chaque année des milliers de malheureuses innocentes étaient brûlées, pour des accusations imaginaires de sorcellerie.

Durand : Pour le salut de votre âme, dites la vérité, avouez à la cour que vous êtes une sorcière, et nous vos juges terrestres prierons afin que les juges célestes soient indulgents à votre égard.

Gertrude : Pour la centième fois, je ne suis pas une sorcière, je n'ai aucune formation magique, j'exècre la magie.

Durand : Pourtant des livres d'alchimie ont été trouvés dans votre château de Bolloré, l'alchimie est une forme de magie.

Gertrude : L'alchimie est une science, et puis c'est mon mari Colin qui s'intéresse à ce genre de chose, pas moi. En plus s'il fallait trouver suspect la pratique de l'alchimie, plus de la moitié des nobles de Francie devrait être jugée.

Durand : Votre mari Colin et, plusieurs de vos serviteurs ont affirmés que c'était vous qui meniez des expériences alchimiques.

Gertrude : C'est faux, je ne suis pas une alchimiste, et même si c'était le cas je ne commettrais rien de répréhensible.

Durand : D'après le baron Colin, ce n'est pas la pierre philosophale, la fameuse pierre qui change le plomb en or qui vous intéresse, mais la jeunesse éternelle. Pour arriver à transmuter votre corps vous avez effectué des expériences sur des animaux et des humains, extrait du sang de personnes vivantes et mortes. Les adorateurs des démons pour éviter d'aller aux Enfers, ont souvent la tentation de chercher à pouvoir rester le plus longtemps possible sur Terre, notamment en mettant au point des moyens de ralentir voire stopper le vieillissement.

Gertrude : Puisque votre opinion est déjà toute faite, que quoi que je dise vous utiliserez des mensonges fallacieux pour me contrer, je choisis de me taire.

Durand : Cela vaut mieux pour vous, plus vous parlez plus vous vous enfoncez. Et puis ce n'est pas la volonté de diffamer qui m'anime moi et mes confrères, mais la recherche de la vérité. En cherchant à la faire éclater, nous avons appris que vos péchés ne se limitaient pas à la pratique de la magie noire, en plus d'être une sorcière, vous êtes une femme adultère pratiquant la sodomie avec des hommes, et ayant de temps à autre des relations sexuelles avec des femmes.

Gertrude : Vous racontez n'importe quoi, je suis fidèle envers mon mari, et mes mœurs ne sont pas dépravées. En plus je déteste les lesbiennes, j'ai puni très sévèrement ma fille parce qu'elle avait un jour embrassé sur la bouche une amie.

Durand : Pure hypocrisie de votre part, nous avons plus de dix témoins pouvant certifier que vous avez trompé le baron Colin.

Gertrude : Vos fameux témoins, je parie que vous avez exercé sur eux le chantage de la torture, il est facile de pousser un témoin à dire exactement ce que l'on veut, en menaçant de lui infliger de terribles douleurs s'il ne coopère pas.

Durand : Aucun des témoins à charge contre vous, n'a été torturé, ils ont tous spontanément avoué, sans subir de contrainte sérieuse.

Gertrude : Il n'empêche que s'il y avait eu quelques fortes têtes, elles auraient eu le droit aux gentilles de bourreaux.

Durand : La torture est un moyen parfois utilisé pour pousser des témoins à avouer ce qu'ils savent, mais dans cette affaire, entre les témoins et l'inquisition il n'y a eu que des discussions. Autrement avez-vous encore quelque chose à ajouter ?

Gertrude : Je n'ai plus rien à dire pauvre marionnette.

Durand : Nous allons nous retirer pour délibérer, si vous avouez maintenant vos péchés, votre peine sera moins lourde.

Gertrude : Allez au diable, misérables.

Après une heure de délibération le tribunal réuni pour juger Gertrude la condamna à subir l'épreuve de l'eau. La malheureuse devait être immergée pendant plusieurs minutes, si elle survivait elle était condamnée à mort pour sorcellerie, si elle périssait, Gertrude était déclarée innocente. Gertrude finira t'elle noyée ou brûlée ? Vous l'apprendrez peut-être en écoutant l'épisode 12 de Billard le chevalier aux cent peurs et aux cent poches.